

Le 7 décembre 2015

Stella Leney
Directrice principale – Environnement
et affaires corporatives
20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4



N/Référence : C-4989

Objet : Demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ., c. A-2.1) (ci-après Loi sur l'accès)

Madame,

Nous donnons suite à votre lettre du 12 novembre 2015, reçue à nos bureaux le 16 novembre 2015, dans laquelle vous demandez :

« d'avoir accès à une estimation de consommation ayant un frigo, deux plinthes et un chauffe-eau en fonction. Je demande aussi une estimation avec seulement un frigo en fonction. Je demande une explication mathématique de A à Z sur les méthodes de calculs de l'énergie que Hydro-Québec utilise. »

Pour calculer la consommation en kilowattheure (kWh) d'un appareil électrique, vous devez prendre en considération 3 données :

1. la puissance de votre appareil électrique exprimée en watts
2. le nombre d'heure d'utilisation par jour de l'appareil
3. le nombre de jours de la période pendant lesquels l'appareil fonctionne.

Le calcul est le suivant :

$(\text{nombre d'heures d'utilisation}) \times (\text{nombre de jours d'utilisation}) \times ((\text{puissance de l'appareil en watts}) / 1\,000) = \text{nombre kWh.}$

La puissance doit être divisée par 1 000 pour convertir le nombre de watts en kilowatts et obtenir au final le nombre de kWh.

Vous trouverez en annexe quelques exemples de calculs de consommation d'appareils électriques en utilisant cette formule et, afin de vous faciliter la tâche, nous joignons une grille de consommation d'énergie type pour 60 jours de consommation.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter le site Web d'Hydro-Québec sur la consommation d'énergie de divers appareils électriques ménagers au lien suivant :

<http://www.hydroquebec.com/residentiel/mieux-consommer/comprendre-et-agir/consommation-des-appareils/>

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,



Stella Leney \

p. j.